

Le PEA, (Plan d'épargne en actions) c'est quoi ?

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

Principes de base

Le PEA est **une enveloppe pour investir** sur les **marchés d'actions européens** avec une **fiscalité avantageuse** sur le long terme.



Différentes options

PEA "Classique"

Investir dans des sociétés européennes, **principalement cotées en Bourse**



Ex. Entreprises du CAC 40

PEA-PME

Investir dans des **PME¹** et des **ETI²** européennes **cotées ou non cotées en Bourse**



PME = 10 à 249 salariés
ETI = 250 à 4999

... avec des plafonds de versements différents
Cumulables dans la limite de **225 000 €**

150 000 €
Max.
PEA "Classique"

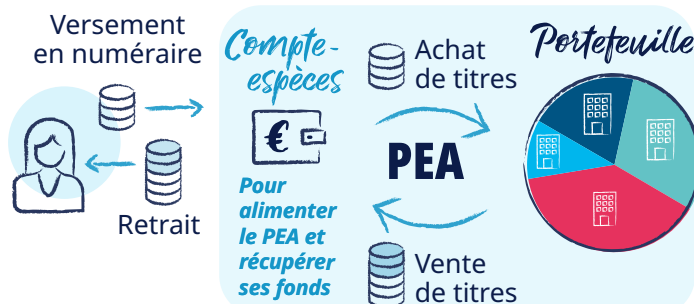
225 000 €
Max.
PEA-PME

Les plafonds portent uniquement sur les versements - la valorisation du portefeuille est illimitée.

Max. 1 de chaque
par personne

Vous pouvez aussi décider de :
gérer vous-même les investissements **ou** **déléguer** la gestion à **un professionnel**

Comment ça marche



Dans quoi investir ?

- 1 Actions de sociétés de l'espace économique européen (EEE)³**
- 2 Organismes de placement collectif domiciliés dans l'EEE et composés de :**
 - titres **éligibles au PEA** (1)
 - actions **hors EEE**
 - autres actifs
 - Exemples : obligations, instruments monétaires



Dépasser les frontières de l'Europe

Certains fonds utilisent des mécanismes permettant de **s'exposer majoritairement à des titres non éligibles au PEA** sans les détenir physiquement.

Exemple :

ETF qui détient +75% de titres **éligibles au PEA** (1) ...

Banque qui détient des titres du S&P500



... échange sa performance contre celle d'actifs **non éligibles**

1. PME : petites et moyennes entreprises
2. ETI : entreprises de taille intermédiaire
3. Union européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein
4. ETF : Exchange Traded Fund. Fonds d'investissement coté en Bourse ayant pour objectif de reproduire la performance d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse.

Fiscalité avantageuse dès 5 ans

1^{er} VERSEMENT SUR PEA

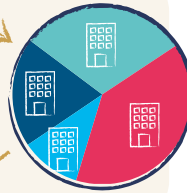


**Point de départ
délai fiscal**

Même en laissant l'argent
sur le compte espèces,
sans l'investir.



PEA



**Pas de retrait,
pas d'imposition**

Gains réalisés lors des
mouvements au sein du
PEA non imposés.



Vous pouvez retirer votre argent à tout moment mais...

RETRAIT AVANT 5 ANS



► Clôture automatique du PEA

- Vous retirez tout ou rien !



Sauf cas exceptionnels comme licenciement,
création d'entreprise, etc.



Taux d'imposition sur les gains



Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) 31,4%
(dont prélèvements sociaux de **18,6%**)

Ou

Au **barème progressif** d'imposition sur le revenu

Si plus avantageux et si le taux
de votre tranche d'impôt est inférieur à **31,4%**

RETRAIT APRÈS 5 ANS



► 3 manières de retirer :

Retrait total



Ou

Retrait partiel



Ou Transformation du capital en rente viagère

Revenu régulier
(mais perte de la
propriété du capital)



Taux d'imposition sur les gains



prélèvements sociaux 18,6%

Exonération d'impôt
sur le revenu

Points d'attention

Orientation actions d'entreprises

Ainsi plutôt adaptée à :

- un **profil de risque dynamique**
- et à un **placement sur le long terme**



Pas de transmission possible



En cas de décès, le PEA est clôturé



intégré dans la succession

Les titres peuvent être conservés sur
un compte-titres au nom des héritiers

Différents frais

Les coûts varient en fonction
de votre **établissement financier**
et des investissements

Désormais certains frais
sont plafonnés par la loi



Quelques astuces



1 Ouvrez votre PEA le plus tôt possible

Afin de prendre date
pour bénéficier de
l'avantage fiscal

2

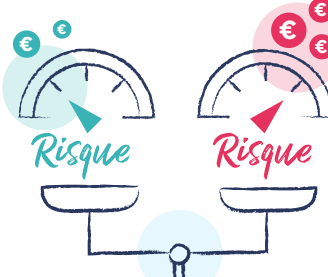
Possible de
transférer un PEA
d'un établissement
financier à un autre

Tout en
conservant
son ancienneté



3

Déterminez votre PEA
**en complément à
d'autres supports
plus diversifiés**



Tels que le CTO et
l'assurance vie

4

La **rente viagère**
peut être une
option intéressante
pour **bénéficier
d'un revenu
régulier**

Notamment
à la retraite



Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : février 2026

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.



La confiance, ça se mérite